



photo : Louis Jalbert



À gauche, Marie-Pier Béchard, récipiendaire du premier Prix Régala Culture-éducation de la ville de Rouyn-Noranda accompagnée d'une de ses anciennes élèves, Zoë Asselin.
À droite, une équipe Média Jeunesse du projet Big Bang productions

Rapport annuel 2023-2024

Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda

Centre
de services scolaire
de Rouyn-Noranda

Québec



MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année scolaire 2023-2024 marque une période de changement pour le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN), et ce, tout en préservant les gains de l'organisation. Dans un contexte où la pénurie de personnel demeure une réalité mordante, ensemble, nous avons su nous adapter pour amorcer un vent de changement dans la mise en place d'une vision partagée, nous permettant, avec rigueur et flexibilité, et ce, malgré une certaine mouvance, de toujours placer l'élève au cœur de nos décisions, d'être à l'écoute des besoins des milieux, de valoriser et de soutenir le personnel qui œuvre au CSSRN et de prioriser nos actions en fonctions d'objectifs ambitieux.

Ainsi, en 2023-2024, le CSSRN s'est résolument engagé dans une démarche de culture organisationnelle axée sur l'amélioration continue. Cette approche repose sur des pratiques reconnues efficaces, ainsi que sur une utilisation stratégique des données, nous permettant de poser un regard éclairé et ciblé sur nos actions et priorités, en cohérence avec les priorités ministérielles, le plan d'engagement pour la réussite des élèves et les projets éducatifs. Il importe de mentionner que ce rapport annuel est la première reddition de compte des résultats des objectifs du nouveau *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*. À cet égard, le comité d'engagement vers la réussite des élèves a été grandement mis à contribution pour déployer un plan d'action nous permettant de suivre et d'analyser efficacement nos résultats dans le but de trouver les meilleurs moyens pour soutenir la réussite des élèves.

Le CSSRN mise aussi sur le professionnalisme de son personnel œuvrant dans un milieu sain, sécuritaire et bienveillant. C'est pourquoi nous avons lancé des initiatives visant à valoriser et soutenir le personnel du milieu de l'éducation. L'une de ces actions phares est la campagne *Inspire le respect*, une démarche empreinte de civilité, qui représente un premier pas vers la création d'un climat positif et bienveillant dans nos milieux. Bien entendu, il reste encore beaucoup à accomplir, mais nous sommes sur la bonne voie.

De plus, nous avons choisi de mettre de l'avant les réussites, grandes et petites, de nos établissements à travers nos réseaux sociaux. Cette valorisation des succès permet de montrer à la communauté tout le travail extraordinaire qui se fait au quotidien dans nos établissements.

Une attention particulière a été portée au Comité service de garde et des dîneurs, incluant tant des membres du personnel, que des parents, afin de trouver des solutions viables à la pénurie du personnel sur l'heure du midi.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence le travail réalisé au niveau de l'insertion professionnelle de nouveaux membres de notre personnel, afin qu'ils se sentent rapidement intégrés et soutenus dans leur nouveau milieu. Nous sommes encore en croisière, mais déjà de belles initiatives ont été mises de l'avant.

Le personnel du CSSRN peut être fier des efforts qui ont été déployés en 2023-2024. Ensemble, nous bâtissons un avenir prometteur pour nos élèves, et nous sommes convaincus que, contre vents et marées, nous continuerons à avancer avec détermination.

Anne-Frédérique Karsenti
Direction générale
Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda. Cette année a été marquée par des initiatives innovantes et des changements proactifs qui nous permettent de nous rapprocher de nos objectifs de réussite et de bien-être pour tous nos élèves et notre personnel.

Notre engagement envers l'excellence éducative demeure inébranlable. C'est dans cet esprit d'investissement que nous avons accueilli Mme Anne-Frédérique Karsenti en tant que nouvelle direction générale. Ancienne direction des Services éducatifs au sein de notre organisation, Mme Karsenti a démontré, au fil des années, un dévouement exemplaire et une expertise indéniable. Nous avons pleinement confiance en elle et sommes convaincus que nos élèves et notre personnel sont entre de bonnes mains.

Cette année a également vu des changements au sein de notre équipe de direction. Mme Jessica Riendeau a pris la tête de la direction du Service des ressources humaines, tandis que M. Pierre-Luc Brunet a assumé la direction des Services éducatifs. Ces nominations reflètent notre volonté de renforcer notre équipe dirigeante avec des leaders compétents et visionnaires.

L'année 2023-2024 fut la première de la mise en œuvre de notre *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*, publié en juin 2023. Ce plan est essentiel pour orienter nos actions vers l'amélioration continue de nos pratiques éducatives et administratives.

De nombreux chantiers ont été entrepris et sont toujours en cours pour la mise à niveau de nos établissements. Ces travaux sont indispensables pour offrir à nos élèves et à notre personnel des environnements d'apprentissage sûrs et modernes.

Nous avons également lancé la campagne *Inspire le respect*, initiée par notre Comité pour un milieu sain, sécuritaire et bienveillant. Cette campagne, qui cible particulièrement les parents en 2023-2024, se poursuivra en 2024-2025 en mettant l'accent sur le personnel, et continuera en 2025-2026 avec un angle dédié aux élèves. Ce projet vise à encourager le respect de tous à l'école et à valoriser le travail de notre personnel scolaire.

Je souhaite exprimer ma gratitude à tous ceux qui contribuent chaque jour à faire de notre CSS un lieu d'apprentissage exceptionnel. Ensemble, continuons à œuvrer de manière proactive et investie pour le succès et l'épanouissement de chacun.

Geneviève Wagner
Présidente du conseil d'administration

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire	6
1.1 Le Centre de services scolaire en bref.....	6
1.2 Faits saillants	8
1.3 Services éducatifs et autres services.....	11
2. Gouvernance du centre de services scolaire	17
2.1 Conseil d'administration	17
Membres du conseil d'administration.....	17
Calendrier des séances	17
Séances ordinaires	17
Séance extraordinaire.....	17
Décisions du conseil d'administration	18
2.2 Autres comités de gouvernance.....	18
2.3 Code d'éthique et de déontologie	22
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	22
3. Résultats	23
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	23
3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR).....	24
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	28
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSSRN	28
3.2.2 Interventions dans les établissements du CSSRN	29
3.3 Procédure d'examen des plaintes	30
4. Utilisation des ressources.....	31
4.1 Répartition des revenus du CSSRN.....	31
Les objectifs de la répartition annuelle des revenus	31
Les principes de la répartition annuelle des revenus	31
Les critères servant à déterminer les montants alloués.....	32
4.2 Ressources financières en 2023-2024 (états financiers).....	33
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	34
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	35
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	35
4.5.1 Ressources matérielles	35
4.5.2 Ressources informationnelles.....	37
ANNEXE 1 – Règles de régie interne Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James	42

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) compte 15 établissements scolaires dans la MRC de Rouyn-Noranda. Ils sont majoritairement ruraux et huit de ceux-ci sont visés par la *Stratégie d'intervention Agir autrement* (SIAA; rangs déciles 8, 9, 10, correspond au plus haut taux de défavorisation). Le CSSRN dénombre ainsi plus de 6 500 élèves (jeunes et adultes) répartis sur une superficie de 6 484 km².

District 1

L'école primaire Cléricy-Mont-Brun du district 1 est composée de deux pavillons qui forment un seul établissement scolaire dans un milieu rural. Un projet soutenu par le conseil d'établissement a permis de regrouper 87 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire dans un même pavillon. L'école primaire Cléricy-Mont-Brun se situe dans le 10^e rang décile de l'IMSE. 32 élèves fréquentent le service de garde et on compte à peu près 93 dineurs. Les pavillons sont situés à environ 30 kilomètres de Rouyn-Noranda pour Cléricy et à 43 kilomètres pour Mont-Brun.

L'école primaire des Collines (de D'Alembert) est une école rurale du district 1. Elle accueille 122 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. La majorité des élèves sont transportés en autobus puisque le territoire d'assignation est très grand. Le service de garde accueille autour de 51 élèves et 107 y dînent. Les élèves se situent dans le 9^e rang décile de l'IMSE. L'école est située à environ 17 km du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire Notre-Dame-de-Protection est une école urbaine du district 1. Le service de garde reçoit environ 238 élèves et 317 dineurs. Il y a 358 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire qui fréquentent l'école. Ceux-ci se situent dans le 8^e rang décile de l'IMSE. L'école est située près du lac Osisko, de l'hôpital et du Centre musical en Sol mineur ainsi qu'à quelques pâtés de maisons de la Fonderie Horne.

L'école primaire Sacré-Cœur est une école urbaine du district 1. Elle est organisée en deux bâtiments, l'école Sacré-Cœur et le Petit Sacré-Cœur. 498 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire fréquentent l'école. Ceux-ci se situent dans le 5^e rang décile de l'IMSE. Approximativement, 266 élèves vont au service de garde et 366 y dînent le midi. L'école est située au centre-ville de Rouyn-Noranda à 4 kilomètres du centre administratif.

District 2

L'école primaire Entre-Lacs est une école rurale du district 2. Elle accueille 110 élèves du préscolaire au 3^e cycle. Ceux-ci se situent dans le 7^e rang décile de l'IMSE. Le service de garde reçoit environ 50 élèves et on compte environ 108 dineurs. L'école se trouve à 30 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire de l'Étincelle (et son pavillon de la Petite-Étincelle) est située dans un secteur semi-urbain en plein développement domiciliaire du district 2. Autour de 296 élèves fréquentent le service de garde régulièrement ou sporadiquement. Ce service est basé au sous-sol de l'église du quartier Évain. À noter qu'environ 382 élèves dînent dans cette école et son pavillon qui accueillent 500 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. Ceux-ci se situent dans le 1^{er} rang décile de l'IMSE. Ces écoles sont situées à environ 11 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire des Kekeko est une école rurale située dans le district 2. Les élèves proviennent majoritairement du quartier de Beaudry. La majorité des élèves arrivent en autobus puisque le territoire d'assignation est très grand. Le midi, environ 145 élèves y dînent tandis que 131 profitent des services de garde matin et soir. L'école accueille 163 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. Ceux-ci se situent dans le 5^e rang décile de l'IMSE. L'école est située à environ 21 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire Notre-Dame-de-Grâce est une école en zone urbaine dans le district 2. L'école accueille 500 élèves du préscolaire au 3^e cycle. Ceux-ci se situent dans le 9^e rang décile de l'IMSE. Le service de garde reçoit autour de 298 élèves ainsi que 389 dineurs. Elle est entourée de deux centres d'hébergement pour personnes âgées. Elle se trouve à proximité de la Bibliothèque municipale et du Musée d'art de Rouyn-Noranda.

District 3

L'école primaire de Bellecombe est une école en milieu rural du district 3. Étant donné que la majorité de la clientèle est transportée en autobus, on reçoit le midi près de 65 élèves. Avant et après les classes, l'école prête ses locaux à un service de garde en milieu scolaire qui accueille 32 élèves. Ce sont 68 élèves au total du préscolaire au 3^e cycle du primaire qui fréquentent ce milieu. Ceux-ci se situent dans le 8^e rang décile de l'IMSE. L'école est située à 19 kilomètres au nord de Rouyn-Noranda.

L'école primaire de Granada est située dans un secteur semi-urbain en plein développement domiciliaire du district 3. La majorité des élèves arrivent en autobus puisque le territoire d'assignation est très grand. Le midi, approximativement 299 élèves y dînent et ils sont 259 à fréquenter les services de garde matin et soir. L'école accueille 364 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. Ceux-ci se situent dans le 4^e rang décile de l'IMSE. L'école est située à environ 7 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire de la Grande-Ourse, qui n'est pas une école de quartier, est située en milieu urbain, au centre-ville de Rouyn-Noranda dans le district 3. Il est important de spécifier que cette école est située dans le centre Élisabeth-Bruyère et qu'elle fait partie du regroupement des écoles alternatives. Les enfants de tous les quartiers peuvent y accéder, selon le nombre de places disponibles. On y regroupe 73 élèves du préscolaire au 3^e cycle du primaire. Ceux-ci se situent dans le 7^e rang décile de l'IMSE. Le service de garde accueille 71 élèves, dont environ 59 pour dîner.

L'école primaire Kinojévis est une école rurale située dans le district 3. L'école accueille 145 élèves du préscolaire au 3^e cycle. La majorité des élèves sont transportés en autobus puisque le territoire d'assignation est très grand; plus de 50 kilomètres à couvrir jusqu'au lac Vaudray. Ils sont 86 à fréquenter le service de garde matin et soir et autour de 149 le midi. Les élèves se situent dans le 3^e rang décile de l'IMSE. L'école est située à environ 11 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda.

L'école primaire Le Prélude est une école urbaine du district 3. Le service de garde pour les périodes du matin et du soir reçoit environ 234 élèves et 258 dînent à l'école. Celle-ci dessert 260 élèves du 1^{er} cycle du primaire au 3^e cycle du primaire. Le pavillon Mgr Pelletier dessert 91 élèves du préscolaire. Ceux-ci se situent dans le 6^e rang décile de l'IMSE. L'école est située dans le milieu urbain de Rouyn-Noranda à 2 kilomètres du centre administratif.

District 4

L'école **secondaire La Source** est un établissement urbain du district 4 dont la clientèle provient de cinq établissements des milieux urbains et ruraux des districts 1 et 2. Cette école secondaire accueille près de 929 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Ceux-ci se situent dans le 5^e rang décile de l'IMSE. L'école fait partie du complexe La Source-Polymétier partageant des infrastructures avec le centre de formation professionnelle Polymétier.

District 5

L'école **secondaire D'Iberville** est un établissement urbain du district 5 dont la clientèle provient de sept établissements des districts 2 et 3. Cette école secondaire, qui compte aussi les services offerts à la clientèle du site La Maison du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, accueille 1 333 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire. Cette école se situe dans le 5^e rang décile de l'IMSE. Située sur la rue Forbes, elle est à proximité de deux centres d'études postsecondaires, c'est-à-dire le campus de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

Centre de formation générale des adultes

Le centre **Élisabeth-Bruyère (CEB)** est un centre d'éducation des adultes évoluant dans un contexte urbain au centre-ville de Rouyn-Noranda. Il offre des services de formation tant au présecondaire qu'au secondaire. Un total de 30 heures de cours de jour est offert en plus de 12 heures de cours en soirée. Le CEB accueille 617 élèves à temps plein ou à temps partiel.

Centre de formation professionnelle

Le centre **Polymétier** est un centre de formation professionnelle qui accueille chaque année des centaines d'élèves. En 2023-2024, ils étaient 353 à y suivre une formation dans l'un des 7 programmes offerts. Les élèves peuvent y compléter un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation d'études professionnelle (AEP) ou encore, une démarche de reconnaissance des acquis de compétence. De plus, le Service aux entreprises (SAE) offre des compétences à la carte permettant de découvrir différents aspects des programmes de formation.

1.2 Faits saillants

- Le CSS a accueilli sa **nouvelle directrice générale** le 6 novembre 2023. Anne-Frédérique Karsenti est la première femme à occuper ce poste à Rouyn-Noranda. Mme Karsenti a un parcours professionnel riche et une vision rassembleuse. C'est avec leadership, rigueur, créativité, bienveillance et actions concrètes qu'elle s'investit dans son nouveau rôle.
- Un changement de **direction au Service des ressources humaines** a eu lieu en janvier 2024. Mme Jessica Riendeau fut nommée au poste de directrice. Détenant un baccalauréat en relations industrielles, son expertise dans la gestion stratégique des ressources humaines, ses compétences en leadership et son parcours professionnel contribuent grandement au succès de son nouveau défi.
- La dernière année a marqué un tournant important avec la signature de **trois conventions collectives nationales**. Dès la signature, l'équipe du Service des ressources humaines s'est activement mobilisée pour mettre en place les changements nécessaires dans un contexte de transformation.

- Parallèlement, la **pénurie de main-d'œuvre**, qui affecte tous les services du CSS, demeure un défi majeur. Malgré ces nombreux obstacles, l'équipe du Service des ressources humaines continue d'être à l'œuvre, déployant des efforts constants pour offrir un service de qualité et accompagner au mieux cette transition.
- C'est à la suite de la création du Comité pour un milieu sain, sécuritaire et bienveillant, composé d'une douzaine de membres issus de tous les secteurs de l'organisation, que la **campagne *Inspire le respect*** a été développée. Travaillant d'abord sur un nom porteur et une signature visuelle originale, l'équipe s'est ensuite entourée de collaborateurs pour la création de capsules vidéo humoristiques qui ont été partagées dans une campagne sur Internet. Des outils pour le personnel ont aussi été mis en place. Pour voir les capsules :



[Capsule - une journée qui décoiffe](#)

[Capsule - une journée boiteuse](#)

[Capsule - une journée qui cogne](#)

- Le centre Polymétier du CSSRN a ouvert deux cohortes pour l'**attestation d'études professionnelles (AEP) en charpenterie-menuiserie**, développée dans le cadre de l'Offensive construction du gouvernement du Québec.
- La direction générale du CSSRN a tenu à souligner, en juin 2024, les **25 ans de service** des membres de son personnel. C'est dans une cérémonie simple et chaleureuse que près d'une vingtaine de membres du personnel ont défilé sur la scène de la grande salle de l'école Notre-Dame-de-Grâce, pris fièrement la pose avec leur direction et signé le livre d'or de l'organisation. Félicitations à : André Martel, Anne-Marie Descôteaux, Annie Lemay, Annie Mercier, Carolle Plante, Chantal Royer, Cynthia Demers, Karen Gélinas, Linda Tremblay, Line Camirand, Mélanie Bolduc, Mélanie Caron, Mélanie Cliche, Mélissa Ayotte, Robert Bernier, Stéphanie Dorval, Yannick Collin et Yannick Gaubert.
- Le 30 novembre 2023 se tenait la première édition du **Gala des Prix Régal** de la Ville de Rouyn-Noranda. Mme Marie-Pier Béchard, conseillère pédagogique au CSSRN, s'est vu décerner le prix Culture-Éducation. Ce trophée récompense le projet culturel de Mme Béchard (au centre sur la photo), soit le *Big Bang Balado*. Réalisés par les élèves, ces balados leur permettent de structurer leur pensée, de s'exprimer avec clarté et rigueur, de communiquer avec efficacité et d'enrichir leurs connaissances.



- Pour l'édition 2023-2024 du **Défi OSEntreprendre**, sept de nos établissements scolaires se sont démarqués localement avec leurs initiatives entrepreneuriales. Du préscolaire jusqu'au secondaire, nos lauréats ont fait preuve de créativité et d'initiative. Il s'agit des écoles de Granada, Pavillon Monseigneur-Pelletier, Le Prélude, Notre-Dame-de-Grâce, Notre-Dame-de-Protection, La Source et D'Iberville.
- L'année scolaire 2023-2024 a mis en lumière les talents des élèves du CSSRN en **robotique**. Ce projet pédagogique particulier, offert à l'école secondaire D'Iberville, permet le tenu de nombreux défis et compétitions où nos élèves, même ceux des écoles primaires, se démarquent. Félicitations aux élèves pour leur performance, leur attitude exemplaire et leur enthousiasme contagieux lors de ces compétitions.
- À Rouyn-Noranda, **l'éclipse partielle du 8 avril 2024** a permis aux élèves d'observer le phénomène en famille. Le CSSRN a mis à la disposition des parents un guide d'activités, des lunettes d'observation et a devancé le transport scolaire de quatre heures afin de permettre à tous d'en profiter pleinement. Bien sûr, les services de garde étaient ouverts et des activités y ont été réalisées en lien avec cet événement unique.
- En mai 2024, les centres de services scolaires (CSS) de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James annonçaient la **nouvelle composition du comité régional d'enquête à l'éthique et à la déontologie** avec la nomination de messieurs André Bilodeau, Alexy Vezeau et Denis Beauvais. Ce comité a pour fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie des membres des conseils d'administration.

1.3 Services éducatifs et autres services

Les services éducatifs offerts aux élèves de l'ensemble du CSSRN comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services de formation générale des adultes et de formation professionnelle, des services de l'adaptation scolaire, des services éducatifs complémentaires et des services particuliers.

1. Les services d'éducation préscolaire 4 et 5 ans

Ils ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève par l'acquisition d'attitudes et de compétences qui faciliteront la réussite de son parcours scolaire et personnel et de lui permettre de s'intégrer graduellement dans la société.

Il importe de préciser que chaque groupe de préscolaire 4 ans et 5 ans bénéficie d'une heure d'éducation physique par semaine avec un spécialiste. En 2023-2024, il y avait 18 classes à temps plein sur le territoire, dont une pour des élèves de 4-5 ans ayant des besoins particuliers (EHDAA).

2. Les services d'enseignement

Au primaire, ces services ont pour but de permettre le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux qui contribueront au développement progressif de son autonomie et qui lui permettront d'accéder aux savoirs proposés à l'enseignement secondaire.

Au secondaire, ces services ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Ils complètent et consolident la formation de base de l'élève en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou une qualification et, le cas échéant, de poursuivre des études supérieures.

Au primaire et au secondaire, la classe spécialisée et la classe de cheminement particulier de formation sont des modes d'organisation de l'enseignement qui peuvent permettre de répondre aux besoins de certains élèves en vue de leur réussite scolaire.

La classe spécialisée est un regroupement d'élèves qui nécessitent des mesures particulières pour réaliser les apprentissages.

Le cheminement particulier de formation est un mode d'organisation de l'enseignement pour l'élève de l'école secondaire qui présente un retard scolaire tel qu'il compromet, tout au moins pour un temps, la réussite scolaire de l'élève dans le contexte d'une classe régulière et nécessite ainsi des mesures particulières.

- Un *cheminement particulier de type temporaire* vise l'intégration à l'un des cheminements réguliers, en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme d'études professionnelles.
- Un *cheminement particulier de type continu* vise l'intégration de l'élève à un programme de formation davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins et ses capacités (ex. : un programme du parcours de formation axé sur l'emploi).

3. Les services éducatifs complémentaires

Ils ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Ce sont des programmes :

- de soutien visant à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage;
- de vie scolaire visant le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté;
- d'aide visant à accompagner l'élève dans son cheminement scolaire, dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- de promotion et de prévention visant à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influenceront de manière positive sa santé et son bien-être.

Les services éducatifs complémentaires comprennent les services :

- de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- d'éducation aux droits et aux responsabilités;
- d'animation sur les plans sportif, culturel et social;
- de soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- d'information et d'orientation scolaires et professionnelles;
- de psychologie;
- de psychoéducation;
- d'éducation spécialisée;
- d'orthophonie;
- d'ergothérapie;
- de santé et de services sociaux;
- d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

4. Les services particuliers

Ils ont pour but de permettre à l'élève de profiter pleinement des autres services éducatifs :

- en favorisant l'acquisition de connaissances et d'habiletés nécessaires à son intégration aux activités éducatives;
- en lui assurant un soutien aux apprentissages en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- en adaptant l'enseignement ou le cadre d'organisation scolaire et du service d'enseignement.

Les services particuliers comprennent :

- le soutien à la réussite éducative des élèves autochtones;
- le soutien à l'apprentissage du français pour les élèves non francophones;
- l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

5. Les classes spécialisées au préscolaire et au primaire

École Sacré-Cœur

Ces classes sont destinées à des élèves qui, en raison de certaines caractéristiques, sont regroupés afin de recevoir un enseignement plus adapté à leurs intérêts ou à leurs besoins. Des mesures particulières sont nécessaires pour que ces élèves puissent réaliser leurs apprentissages, dont la baisse importante de ratio qui est encadrée par des encadrements légaux.

Clientèle desservie

L'élève handicapé ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation pour lequel le plan d'intervention recommande les services en classes spécialisées à la suite de l'évaluation de ses besoins et capacités.

Programmes offerts et répartition des matières

L'élève qui est recommandé à ce service reçoit des mesures d'aide correspondantes à ses besoins. Les enseignants utilisent les programmes adaptés prescrits par le ministère ou le *Programme de formation de l'école québécoise* utilisé dans les autres classes du CSSRN, mais adapté aux besoins de l'élève ainsi que des programmes spécialisés.

6. Les services éducatifs au secondaire

Services offerts à l'école La Source :

- Des services de récupération sont offerts par le personnel enseignant dans toutes les matières pour les élèves qui en ressentent le besoin;
- Un accompagnement et un soutien par des enseignants-ressources sont offerts aux élèves en difficulté en mathématique, en français et en gestion de comportement;
- Un service d'orthopédagogie est aussi offert auprès des élèves de 1^{re} secondaire en classe de soutien;
- Une classe de cheminement particulier temporaire (CPT); un maximum de 20 élèves peut y être inscrit. L'objectif est de consolider les acquis de la 6^e année du primaire pour permettre l'intégration à l'un des cheminements réguliers du secondaire.

Projets pédagogiques particuliers (PPP)

Dans le cadre de la persévérance et la réussite éducative, il sera possible pour certains élèves de l'école La Source de participer à un PPP. Des critères d'admissibilité sont mis en place dans le but de maintenir une certaine rigueur.

Projets pédagogiques particuliers (PPP) offerts à l'école La Source

Dans le cadre de la persévérance et la réussite éducative, il sera possible pour certains jeunes de l'école La Source de participer à une concentration (PPP) de leur choix.

Afin de permettre à ces jeunes de concilier sports, arts et études, un maximum de 4 périodes seront consacrées à ces projets pédagogiques particuliers pour les cours suivants :

- hockey PLUS;
- baseball;
- soccer;
- danse et arts de la scène;
- H2O – Activités aquatiques;
- multisports et plein air.

Options PLUS

- arts plastiques PLUS (5 périodes) - Offert en 1^{re} et 2^e secondaire;
- art dramatique PLUS (5 périodes) - Offert en 1^{re} secondaire.

Cheminements particuliers de formation de types continus offerts à l'école La Source

Les élèves de niveau 1^{er} et 2^e cycle du primaire qui ont moins de 15 ans sont ciblés par ces services. Chaque élève est regroupé par profil à son arrivée en français langue d'enseignement, en mathématique et en anglais langue seconde. Le classement est fait selon sa progression dans les années subséquentes (ou pendant l'année scolaire exceptionnellement). Ces élèves bénéficient des services d'un titulaire.

Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) - offert à l'école La Source

Le Programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire inclut une partie spécifique au parcours de formation axée sur l'emploi et ses deux formations : la *Formation préparatoire au marché de travail* et la *Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé*.

Dans le contexte de la diversification des parcours offerts aux élèves, le PFAE fournit à des jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires la possibilité de poursuivre leur scolarité dans des contextes différents et selon une pédagogie adaptée afin d'obtenir un certificat officiel attestant d'une formation qualifiante qui les prépare au marché du travail.

- Formation préparatoire au marché du travail (FPT)

L'élève visé par ce programme est âgé d'au moins 15 ans au 30 septembre et n'a pas atteint les exigences du programme d'études du primaire. Il peut avoir accès à la FPT (maximum 20 élèves) qui est une formation de type continu sur 3 ans.

- Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMSS)

L'élève visé par ce programme d'une durée d'un an est celui ayant au moins 15 ans et n'ayant pas obtenu les unités du 1^{er} cycle du secondaire de français et de mathématiques (échec en 1^{re} ou en 2^e secondaire).

Services offerts à l'école D'Iberville :

- Des services de récupération, d'aide aux devoirs et aux leçons sont offerts dans toutes les matières pour les élèves qui en ressentent le besoin.
- Un accompagnement et un soutien par des enseignants-ressources sont offerts aux élèves en difficulté en mathématique ou français.
- Un service d'orthopédagogie en français et en mathématique est aussi offert auprès des élèves du premier cycle du secondaire.
- Une classe de cheminement particulier temporaire (CPT) est en place à l'école D'Iberville; un maximum de 20 élèves peut y être inscrit. L'objectif est de consolider les acquis de la 6^e année du primaire pour permettre l'intégration à l'un des cheminements réguliers du secondaire;
- Francisation.

Projets pédagogiques particuliers (PPP) et programmes Sport-études (3^e, 4^e et 5^e secondaire) à l'école D'Iberville

Afin de favoriser la persévérance et la réussite éducative, il est possible pour certains élèves de l'école D'Iberville de participer à une concentration ou à un programme Sport-études.

Pour ce faire, la grille-matières est modifiée afin de respecter le régime pédagogique. Les élèves doivent être autonomes et disciplinés. Un encadrement et un suivi leur sont offerts afin de les guider et de leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions.

Afin de permettre à ces élèves de concilier le projet pédagogique particulier et les études, entre 6 périodes (PPP) et 9 périodes (programme Sport-études) seront consacrées à celle-ci.

Possibilités offertes aux élèves :

- volleyball DLTA¹ et multisports;
- basketball DLTA et multisports;
- hockey DLTA et multisports;
- badminton;
- entraînement musculaire et les sports de combat;
- SPARK, bien-être et performance;
- patinage artistique;
- danse;
- escalade;
- robotique;
- écologie et plein air;
- musique électronique;
- guitare;
- théâtre;
- arts visuels;
- improvisation,
- hockey (Sport-études);
- gymnastique (Sport-études).

* Les projets pédagogiques particuliers et les programmes Sport-études se dérouleront sur la totalité de l'année scolaire.

¹ Développement à long terme de l'athlète (DLTA).

Classes spécialisées à l'école D'Iberville

Les programmes suivants sont offerts dans ces classes selon les caractéristiques des élèves. L'intégration des matières est priorisée.

- Programmes éducatifs destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère : CAPS (5 à 15 ans) et DÉFIS (16 à 21 ans).
- Programmes d'études adaptés destinés aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde.

Service d'enseignement au site La Maison

Clientèle desservie

Les élèves qui sont sous la responsabilité du Centre jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en placement interne.

Classes offertes et répartition de la clientèle

Les services sont répartis dans deux groupes de 20 élèves au maximum au primaire et de 20 élèves au maximum également au secondaire. Le nombre d'élèves est variable selon les entrées et sorties en cours d'année. Le temps d'enseignement est réparti sur quatre jours.

Classes Ress'Or au secondaire

Clientèle desservie

Les élèves qui reçoivent les services de La classe Ress'Or présentent des besoins particuliers, tant au niveau comportemental que psychologique. Les élèves qui bénéficient des services de cette classe reçoivent un soutien personnalisé pour les aider à développer leurs compétences psychosociales et à s'outiller pour réussir.

Tous ces élèves bénéficient du *Programme de formation de l'école québécoise* correspondant à leur niveau scolaire.

Les services sont répartis dans un groupe de niveau secondaire. Le maximum est établi selon les normes en vigueur des classes spécialisées et selon les codes de difficulté.

Liste des matières

L'élève qui est recommandé à ce service se voit obtenir des mesures d'aide correspondantes à sa situation. Les programmes de français langue d'enseignement, de mathématique et d'anglais langue seconde sont offerts selon le niveau de l'élève.

Encadrement

Le fait de réduire la liste des matières permet d'utiliser ce temps à des activités de rééducation (rencontres individuelles, travaux manuels accompagnés et activités physiques).

Une rencontre clinique en raison d'une demi-journée par semaine est prévue avec l'équipe afin de réajuster les interventions si nécessaires.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Le CSSRN est administré par un conseil d'administration composé de parents, de membres du personnel scolaire et de personnes issues de la communauté.

Conseil d'administration :

- M. Carl Bergeron, parent district 1 (Nommé par le comité de parents du 6 décembre 2022 pour remplacer Tommy Bédard qui a démissionné le 26 septembre);
- Mme Mélissa Carbonneau, parent district 2, vice-présidente;
- M. Bobby Pagé, parent district 3;
- Mme Roxanne Martin, parent district 4;
- Mme Geneviève Wagner, parent district 5, présidente (Nommée officiellement le 13 décembre 2022);

- M. Pierre-Marc Corriveau, personnel enseignant;
- Mme Marie-Josée Gagné, personnel professionnel;
- Mme Élodie Roy, personnel de soutien;
- M. Serge Gaudet, personnel direction d'école;
- M. Martin Grenier, personnel cadre;

- Mme Marie-Ève Germain Poiré, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Mme Cynthia De Champlain, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Mme Josée Larivière, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- M. Tommy Guillemette, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux;
- Vacant, membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans.

Calendrier des séances	
Séances ordinaires	Séance extraordinaire
<ul style="list-style-type: none">- 29 août 2023- 12 décembre 2023- 20 février 2024- 21 mai 2024- 18 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">- 25 septembre 2023

Procès-verbaux :

[PV-CA-ADOPTÉ-2023-08-29.pdf](#)

[PV-CA-EXTRA-ADOPTÉ-2023-09-26.pdf](#)

[PV-CA-ADOPTÉ-2023-12-12.pdf](#)

[PV-CA-ADOPTÉ-2024-02-20_2024-05-28-203403_narn.pdf](#)

[PV-CA-ADOPTÉ-2024-05-21.pdf](#)

[PV-CA-ADOPTÉ-2024-06-18.pdf](#)

Décisions du conseil d'administration

- CA-121 - 23-24 - Nominations aux comités obligatoires - 29 août 2023
- CA-126 - 23-24 - Budget 2023-2024 - 26 septembre 2023
- CA-127 - 23-24 - Régime d'emprunts par marge de crédit et Fonds de financement - 26 septembre 2023
- CA-133 - 23-24 - Nomination de l'auditeur externe 23-24 - 12 décembre 2023
- CA-134 - 23-24 - Répartition des services éducatifs 24-25 - 12 décembre 2023
- CA-135 - 23-24 - Politique de gestion du personnel d'encadrement - 12 décembre 2023
- CA-136 - 23-24 - Confirmation de la nomination de la DG - 12 décembre 2023
- CA-137 - 23-24 - Autorisation à la DG - 12 décembre 2023
- CA-138 - 23-24 - Suites au rapport de la protectrice de l'élève - 12 décembre 2023
- CA-139 - 23-24 - Ajustements au PEVR 2023-2027 - 12 décembre 2023
- CA-145 - 23-24 - Plan triennal 2024-2027 - 20 février 2024
- CA-146 - 23-24 - Désignation au comité enquête déontologie - Remplacement - 20 février 2024
- CA-152 - 23-24 - Abrogation de politiques (P-10-DG; P-27-SG; P-29-SG) - 21 mai 2024
- CA-158 - 23-24 - Nomination de directions adjointes de services - 18 juin 2024
- CA-159 - 23-24 - Appui aux programmes Sport-études - D'Iberville - 18 juin 2024

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique (LIP, article 193.1)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Pier-Marc Corriveau, personnel enseignant, porte-parole; - Mme Marie-Ève Germain Poiré, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; - M. Martin Grenier, personnel cadre; - Mme Marie-Josée Gagné, personnel professionnel; - Mme Roxanne Martin, parent district 4; - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général;
Comité de vérification (LIP, article 193.1)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Carl Bergeron, parent district 1 (remplacement de la démission de M. Tommy Bédard à partir du 26 septembre 2022); - Mme Cynthia De Champlain, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles, porte-parole du comité; - M. Serge Gaudet, personnel direction d'école; - M. Bobby Pagé, parent district 3; - Mme Élodie Roy, personnel de soutien; - M. Francis Côté, directeur par intérim du Service des ressources matérielles à partir du 7 février 2023 (selon le sujet traité); - Mme Stéphanie Dupont, directrice du Service des ressources financières (selon le sujet traité); - Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale (sur invitation); - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général (sur invitation);
Comité des ressources humaines (LIP, article 193.1)	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Mélissa Carbonneau, parent district 2; - M. Tommy Guillemette, membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux; - Mme Josée Larivière, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; - Mme Geneviève Wagner, parent district 5, porte-parole du comité;

	<ul style="list-style-type: none"> - VACANT, membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans - Mme Mélanie Savard, directrice du Service des ressources humaines (jusqu'en décembre 2023); - Mme Jessica Riendeau, directrice du Service des ressources humaines (depuis janvier 2024); - Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale (sur invitation); - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général (sur invitation);
<p>Comité consultatif du transport (LIP, article 188)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Claire Duquette, régisseuse au transport scolaire; - Mme Julie Gélinas, représentante du personnel de direction; - Mme Marie-Ève Germain Poiré, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines; - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général et responsable du transport scolaire; - M. Bobby Pagé, parent district 3; - VACANT, représentante/représentant du comité de parent de l'école Noranda (Commission scolaire Western Quebec); - VACANT, représentante/représentant du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Quebec 1; - VACANT, représentante/représentant du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Quebec 2;
<p>Comité consultatif de gestion (LIP, article 183)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Catherine Perreault, directrice des écoles des Kekeko et Entre-Lacs (primaire); - Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale; - M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs - M. Jean-François Parent, directeur de l'école D'Iberville (secondaire); - Mme Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles et direction-conseil; - M. Francis Côté, directeur par intérim du Service des ressources matérielles; - Mme Nathalie Doré, directrice de l'école Notre-Dame-de-Grâce (primaire); - Mme Stéphanie Dorval, directrice de l'école Sacré-Cœur (primaire); - Mme Stéphanie Dupont, directrice du Service des ressources financières; - M. Serge Gaudet, directeur de l'école de l'Étincelle (primaire); - Mme Marie-Pierre Godbout, directrice du centre Élisabeth-Bruyère (formation générale des adultes) et du centre Polymétier (formation professionnelle); - Mme Julie Houle, directrice de l'école Notre-Dame-de-Protection (primaire); - M. Vincent Desjardins, directeur des écoles Kinojévis et de Bellecombe (primaire); - Mme Marie-Pier Lanthier, directrice des écoles de D'Alembert, de Cléry et de Mont-Brun (primaire); - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général; - Mme Julie Gélinas, directrice de l'école de Granada (primaire); - Mme Marlène Landry, directrice de l'école La Source (secondaire); - Mme Kathy-France Rollin, directrice des écoles Le Prélude, de la Grande-Ourse et du pavillon Mgr Pelletier (primaire); - Mme Mélanie Savard, directrice du Service des ressources humaines jusqu'en janvier 2024; - Mme Jessica Riendeau, directrice du Service des ressources humaines depuis janvier 2024; - M. Patrick Villemure, directeur du Service des ressources informationnelles.
<p>Comité de parents (LIP, article 189)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Mathieu Audette (Isabelle Bougie-Lefebvre, subst.), représentant école de Bellecombe; - M. Maxime Ayotte-Côté (Angélique Testa-Bergeron, subst.), représentant école des Kekeko; - Mme Joëlle Bolduc (Staifany Gonthier, subst.), représentante école de la Grande-Ourse; - Mme Cindy Brassard, représentante comité EHDAA;

	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Mélissa Carbonneau (Mme Pascale Lacroix-Lambert, subst.), représentante école de l'Étincelle; - M. Mireille Duhaime-Major (Hélène Vallières, subst.), représentant école Sacré-Cœur; - Mme Cindy Garneau (Josie-Anne Thériault, subst.), représentante école Le Prélude; - M. Fabrice Kohou (Mme Élise-Ariane Cabirol, subst.), représentante école Notre-Dame-de-Grâce; - Mme Monia Laplante (Catherine Diamond-Gervais subst.), représentante école de Kinojévis; - M. Philippe Leblanc-Rioux (Mme Isabelle Cliche, subst.), représentant école Entre-Lacs, président; - M. Carl Leduc (Renée Rochon, subst.), représentant école D'Iberville; - Mme Julie Lefebvre (Karine Bourassa, subst.), représentante école de Granada; - Mme Mariève Migneault (Lysiane Brochu subst.), représentante écoles de Cléricy/Mont-Brun; - Mme Nathalie Prévost (Annick Bégin, subst.), représentante école de D'Alembert; - Mme Anne St-Arnaud (Mireille Duhaime-Major, subst.), représentante école La Source; - Mme Mireille Vincelette (Chanel Dubois, subst.), représentante école Notre-Dame-de-Protection; - M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs; - Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale; - M. Stéphane Morrissette, secrétaire général.
<p>Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP, article 185)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Isabelle Bougie-Lefebvre, école de Bellecombe; - VACANT, école de Cléricy-Mont-Brun; - Mme Cindy Brassard, parent école Notre-Dame-de-Grâce; - Mme Chanel Dubois, parent école Notre-Dame-de-Protection; - VACANT, école de D'Alembert; - Geneviève Labrie, école Sacré-Cœur; - Mme Josée-Rachel Néron, parent école Entre-Lacs; - Mme Angélique Testa-Bergeron, parent école des Kekeko; - VACANT, école de l'Étincelle - M. Bobby Pagé, parent école de Granada; - VACANT, parent école Le Prélude; - VACANT, école Kinojévis; - VACANT, parent école La Source; - Mme Annie Ferland (Christine Larose-Marquis, subst.), parent école D'Iberville; - VACANT, parent école de la Grande-Ourse; - M. Jean Morin, représentante/représentant du personnel enseignant; - Mme Valérie Thouin, représentante du personnel de soutien; - Mme Anie Tondreau, représentante du personnel professionnel; - Mme Stéphanie Dorval, représentante du personnel de direction; - M. Martin Grenier, directeur adjoint des Services éducatifs; - M. Yan Drolet-Laperle, représentant du Centre de réadaptation La Maison; - M. Yan Drolet-Laperle, représentant de Clair Foyer; - M. Yan Drolet-Laperle, représentant du CISSSAT.
<p>Comité d'engagement pour la réussite des élèves (participation à l'élaboration du PEVR) (LIP, article 193.6)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale; - M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs; - Mme Daphnée Côté, enseignante secondaire; - M. Félix Caron, enseignant primaire; - Mme Brigitte Luzy, personnel enseignant du centre de l'éducation des adultes; - Mme Chantal Duguay, personnel enseignant du centre de la formation professionnelle;

-
- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Mme Dominique Beaudoin, personnel professionnel non enseignant;- VACANT, personnel de soutien;- M. Jean-François Parent, directeur d'école préscolaire et primaire;- Mme Marie-Pier Lanthier, directrice adjointe d'école secondaire;- Mme Marie-Pierre Godbout, directrice du centre de formation professionnelle;- Mme Valérie Fournier, directrice du centre d'éducation des adultes;- M. Martin Grenier, personnel d'encadrement responsable des services éducatifs;- Mme Glorya Pellerin, membre issu de la recherche en science de l'éducation. |
|--|--|
-

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* a été adopté par décret ministériel, le 1^{er} octobre 2022 (<https://www.cssrn.gouv.qc.ca/documents/fichiers/politiques-et-reglements/l-13.3-R-7.02.pdf>).

Le comité régional d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été créé et ses membres ont été choisis par un comité régional formé de secrétaires généraux de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James (voir les *Faits saillants* au point 1.2).

Les *Règles de régie interne du comité régional à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James* se trouvent en annexe.

Aucun manquement n'a été constaté au CSSRN pendant l'année 2023-2024.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Depuis l'adoption du projet de loi 105, le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda possède un plan d'engagement vers la réussite. Le tout dernier à être adopté fut celui de 2023-2027. Nous en sommes donc à la première année du présent PEVR.

https://www.cssrn.gouv.qc.ca/documents/image/Document_PEVR2023_FINAL_7dec.pdf

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

■ **Orientation 1 : Valoriser la réussite des élèves afin de leur permettre l'actualisation de leur potentiel et de leurs aspirations**

Utiliser des données pour organiser les actions éducatives à prioriser et mettre en place des pratiques reconnues efficaces par la recherche.

Objectif	Situation de départ, en %	Cible 2026-2027, en %	Résultats ² 2023-2024	
1. Augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans (obtention d'un premier diplôme après sept années d'étude).	(2020-2021) 75,5	80,0	Filles : 88,0 Garçons : 67,0 EHDAA : 50,9 Total : 77,2	
2. Maintenir le taux de réussite global en français : pour la 4^e année du primaire pour la 5^e année du secondaire	(2021-2022) 4 ^e année primaire 91,6	4 ^e année primaire 91,6	Taux global : Filles : 94,0 Garçons : 86,0 Total : 89,9	Épreuve lecture : Filles : 84,3 Garçons : 76,5 Total : 80,4
			Élèves ayant 70 % et + : Filles : 76,1 Garçons : 60,1 Total : 67,9	Élèves ayant 70 % et + : Filles : 63,4 Garçons : 47,1 Total : 55,1
	(2021-2022) 5 ^e secondaire 90,9	5 ^e secondaire 90,9	Taux global : Filles : 97,8 Garçons : 92,5 Total : 95,2	Épreuve écriture : Filles : 68,5 Garçons : 57,8 Total : 63,2
			Taux global : Élèves ayant 70 % et + : Filles : 87,2 Garçons : 69,8 Total : 78,6	
3. Augmenter le taux de réussite global en français : Pour la 2^e année du secondaire	(2021-2022) 83,5	85	Taux global : Filles : 87,3 Garçons : 75,2 Global : 81,3	Épreuve écriture : Filles : 87,5 Garçons : 73,8 Total : 80,8
			Élèves ayant 70 % et + : Filles : 67,8 Garçons : 47,6	Élèves ayant 70 % et + : Filles : 62,1 Garçons : 38,7

			Total : 57,8	Total : 50,6
4. Augmenter le taux de réussite global en mathématique : Pour la 6 ^e année du primaire Pour la 4 ^e année du secondaire.	(2021-2022) 6 ^e année primaire 91,1	6 ^e année primaire 92	Taux global : Filles : 89,2 Garçons : 87,3 Total : 88,3	Épreuve résoudre : Filles : 90,7 Garçons : 88,0 Total : 89,3
			Taux global : Élèves ayant 70 % et + : Filles : 80,0 Garçons : 78,0 Total : 79,0	Épreuve résoudre : Élèves ayant 70 % et + : Filles : 85,0 Garçons : 81,6 Total : 83,3
	(2021-2022) 4 ^e secondaire 76,9	4 ^e secondaire 80	Taux global : Filles : 85,6 Garçons : 66,9 Total : 76,4	
			Taux global : Élèves ayant 70 % et + : Filles : 67,7 Garçons : 45,2 Total : 56,5	

GlobalSource des données : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, PDGEE12G_Results_epreuves_PPS_FG1_220724.

Objectif	Situation de départ 2019-2020, en %	Cible 2022-2023, en %	Résultats ² 2021-2022
5. Diminuer le taux de sortie sans diplôme, ni qualification ou attestation	Secteur jeunes 12,5	Secteur jeunes 10	Filles : 12,3 Garçons : 23,5 Total : 17,6
	Formation professionnelle 27,3	Formation professionnelle 22,5	Filles : N/D Garçons : N/D Total : N/D

Objectif 6 :

Augmenter le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.

Moyenne globale : 61,45 %

Cible : 70,00 %

Programmes	Année de début	Année de fin	Nbre inscriptions	Nbres diplômés	% diplômés	Moyenne sur 3 ans	Moyenne 2023-2024
Électromécanique de systèmes automatisés	2020-2021	2021-2022	23	20	87,0 %	79,5 %	57,4 %
	2021-2022	2022-2023	22	14	63,6 %		
	2022-2023	2023-2024	17	15	88,0 %		
Électricité	2020-2021	2021-2022	42	26	61,9 %	60,9 %	
	2021-2022	2022-2023	73	40	54,8 %		
	2022-2023	2023-2024	59	39	66,1 %		

Charpenterie- menuiserie	2020-2021	2021-2022	67	62	92,5 %	75,5 %
	2021-2022	2022-2023	57	38	66,7 %	
	2022-2023	2023-2024	67	45	67,2 %	
Coiffure	2020-2021	2021-2022	17	8	47,1 %	52,1 %
	2021-2022	2022-2023	13	9	69,2 %	
	2022-2023	2023-2024	15	6	40,0 %	
Esthétique	2020-2021	2021-2022	19	11	57,9 %	58,6 %
	2021-2022	2022-2023	26	16	61,5 %	
	2022-2023	2023-2024	16	9	56,3 %	
Comptabilité	2020-2021	2021-2022	21	12	57,1 %	48,5 %
	2021-2022	2022-2023	20	7	35,0 %	
	2022-2023	2023-2024	15	8	53,3 %	
Secrétariat	2020-2021	2021-2022	17	8	47,1 %	48,9 %
	2021-2022	2022-2023	16	11	68,8 %	
	2022-2023	2023-2024	13	4	30,8 %	

■ **Orientation 2 : Offrir un milieu sain, bienveillant, fort de sa diversité et créateur de citoyens accomplis.**

Instaurer des processus afin de favoriser la cohérence et la priorisation des actions par la concertation entre les diverses instances.

Objectif 7 :

Développer et mettre en place des stratégies et des activités pour offrir un milieu de vie sain et sécuritaire en fonction des besoins de chaque milieu.

Situation de départ : Inventaire des stratégies et des activités prioritaires mises en place en fonction des problématiques.

Cible : Diffusion, promotion et compréhension commune de stratégies et d'activités validées ou reconnues efficaces pour soutenir les milieux dans la recherche de pistes de solution en fonction de leurs besoins.

Résultats : Voici les actions qui ont été posées :

- accueil et **accompagnement du nouveau personnel** (insertion professionnelle) dans l'ensemble des écoles pour tous les corps d'emploi;
- formation **Crisis Prevention Institute** (CPI) pour les nouveaux intervenants et une mise à jour pour le personnel déjà formé au CSSRN;
- diffusion de capsules promotionnelles **Inspire le respect** pour valoriser la civilité en milieu scolaire issu des travaux du comité pour un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant;
- déploiement de l'approche **Soutien au comportement positif (SPC)** à travers les codes de vie de plusieurs écoles;
- utilisation de la plateforme **Moozoom** pour l'apprentissage socio-émotionnelle par l'ensemble des écoles primaires;
- **cours de gardiennage** (certification de l'Ambulance St-Jean) offert à tous les élèves du 3^e cycle;
- accompagnement par des professionnels des intervenants en service de garde sur les différentes **approches socio-émotionnelles**;
- formation **Intervention pleine conscience (IPC)** pour les intervenants qui œuvrent auprès des enfants du préscolaire et du 1^{er} cycle;

- première édition d'une **rencontre sportive régionale** pour nos élèves en adaptation scolaire;
- accompagnement du personnel enseignant pour les thèmes de **l'éducation à la sexualité**;
- **conférence de Dre Stéphanie Léonard** sur l'image corporelle et son impact sur le bien-être en collaboration avec le Centre de prévention du suicide et le Réseau des éclairateurs;
- campagne de promotion à la formation professionnelle concernant la **civilité**;
- programme **CardiakXpress** pour tous les élèves de la 1^{re} secondaire;
- **formation RCR** pour tous les élèves de la 3^e secondaire;
- **conférence sur l'hyperconnectivité** pour les intervenants de la FGJ, FGA et FP permettant une meilleure compréhension de l'impact des écrans sur les jeunes;
- mise en place du programme **Hors-Piste** pour des élèves du préscolaire jusqu'au secondaire afin de prévenir les troubles anxieux et d'adaptation;
- mise en place d'un comité élargi entre le CSSRN et le CISSS-AT pour la diffusion et la mise en place du **référentiel EKIP** (Sécurité, santé et bien-être des jeunes en milieu scolaire);
- formation **Sport'Aide** (RSEQ) pour outiller les entraîneurs dans l'accompagnement de groupes sportifs;
- **Projet Impact** pour la sensibilisation des élèves à la conduite responsable en collaboration avec la Sureté du Québec, la Direction de la sécurité incendie de la Ville de Rouyn-Noranda et les services préhospitaliers (ambulances) de Dessercom;
- **conférence d'Étienne Boulay** sur la santé mentale positive et la persévérance dans les écoles secondaires en collaboration avec la Sureté du Québec, Le Carrefour, CISSS-AT et Arrimage jeunesse pour les élèves de la 3^e secondaire;
- programme dans les écoles **À l'école, à pied, à vélo... je suis capable** pour assurer des déplacements sécuritaires;
- création de **balados** avec des élèves qui touchent la santé et les saines habitudes de vie.

Objectif 8 :

Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves.

Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu.

Situation de départ (2022-2023) : 0 % Cible : 100 %

Résultats : Les centres de services scolaires sont toujours en attente d'un document du Ministère. Néanmoins, notre comité interne pour un milieu sain, sécuritaire et bienveillant a contribué à améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité (voir le point **Inspire le respect** dans la section 1.2 Faits saillants).

Objectif 9 :

Maintenir le taux d'élèves de niveau secondaire inscrits à un **projet pédagogique particulier** par année, par école (pour les écoles La Source et D'Iberville).

	Situation de départ (2022)	Résultats 2023-2024
Nombre total d'élèves dans un PPP	1 237	1 258
Nombre total d'élèves	2 002	2 051
Taux %	61,8 %	61,3 %
Cible	61,8 %	61,3 %

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSSRN

■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
<i>Nom de l'établissement scolaire (nombres d'élèves de l'établissement)</i>	<i>Exemple : Moins de 10 événements déclarés</i>	<i>Exemple : De 10 à 19 événements déclarés</i>	<i>Exemple : 1,8 %</i>
Sacré-Cœur (498)	Aucun	Aucun	0
Centre Polymétier (353)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	12,5 %*
Notre-Dame-de-Protection (358)	Aucun	Aucun	0
Notre-Dame-de-Grâce (500)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0

De l'Étincelle (500)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0
Le Prélude-Pavillon MGR Pelletier (351)	Aucun	Aucun	0
La Source (929)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun	0
Kinojévis (145)	Aucun	Aucun	0
Bellecombe (68)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun	0
Grande-Ourse (73)	Aucun	Aucun	0
Granada (364)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0
Entre-Lacs (110)	Aucun	Moins de 10 événements déclarés	0
Kekeko (163)	Aucun	Moins de 10 événements déclarés	0
D'Iberville (1 333)	De 10 à 19 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0
D'Alembert (122)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0
Cléricy-Mont-Brun (87)	Aucun	Moins de 10 événements déclarés	0
Centre Élisabeth Bruyère (617)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0

* Ce pourcentage représente une intervention du PNÉ sur huit événements au total.

3.2.2 Interventions dans les établissements du CSSRN

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSRN doit faire mention des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions des établissements d'enseignement. Il est important de préciser que plusieurs incidents surviennent au cours d'une année scolaire, mais la reddition de comptes provenant d'une exigence ministérielle est basée exclusivement en lien avec les plaintes dites formelles. Étant donné la quantité peu nombreuse de plaintes, leur provenance n'est pas un élément significatif et pourrait d'ailleurs porter atteinte aux personnes concernées.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Les personnes qui reçoivent les services du CSSRN constituent la raison d'être de l'organisme.

Ce dernier reconnaît à tous les usagers le droit d'exprimer ouvertement leurs insatisfactions en regard des services qu'ils ont reçus ou croient qu'ils auraient dû recevoir, et ce, sans crainte de représailles.

Tous les renseignements à ce sujet se trouvent d'ailleurs sur le site Web du CSSRN et dans le *Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes* du gouvernement.

Plaintes et protecteur de l'élève (site Web) : <https://www.cssrn.gouv.qc.ca/plaintes> .

Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes :

<https://www.cssrn.gouv.qc.ca/documents/fichiers/politiques-et-reglements/Reglement-sur-la-procedure-de-depot-et-de-traitement-des-plaintes.pdf> .

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du CSSRN

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

LES OBJECTIFS DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES (dans les limites des ressources disponibles) :

- assurer le financement adéquat des activités découlant des décisions du conseil d'administration et du plan d'engagement vers la réussite;
- assurer le financement des plans d'effectifs du personnel d'encadrement, du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien;
- assurer le financement adéquat des activités découlant des obligations attribuées au CSSRN, ses établissements, ses services et son personnel par la *Loi sur l'instruction publique*, celles découlant de toutes législations fédérales, provinciales et municipales applicables et celles découlant des règlements, politiques et conventions collectives applicables;
- assurer aux établissements un financement adéquat leur permettant d'assumer leurs responsabilités ainsi que l'exercice de choix budgétaires en vue d'atteindre les objectifs de leur projet éducatif;
- assurer aux services centralisés le financement adéquat permettant d'assumer leurs responsabilités, notamment le support des établissements, et aussi faire face aux situations imprévues ou d'urgence;
- assurer le fonctionnement et la participation des différents comités prévus par la *Loi sur l'instruction publique*, ou autres.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Dans les limites des ressources disponibles :

- la répartition des ressources entre les établissements et les services centralisés doit être transparente, équitable et juste;
- les ressources allouées par le Ministère pour les activités éducatives des jeunes (FGJ) sont affectées à ces activités et la part de ces ressources allouées pour les services aux EHDAA leur est affectée;
- les ressources allouées par le Ministère pour les activités éducatives des adultes de la formation générale (FGA) sont affectées à la FGA;
- les ressources allouées par le Ministère pour les activités éducatives de la formation professionnelle (FP) sont affectées à la FP;
- les ressources allouées par le Ministère pour les activités des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont affectées aux SARCA;
- les ressources allouées pour le transport scolaire, incluant la part des revenus autonomes, sont affectées au transport scolaire;
- les ressources allouées pour le service de la dette sont affectées au service de la dette;
- les ressources allouées pour les investissements sont affectées aux investissements;
- les autres ressources allouées par le Ministère (organisation des services, péréquation et autres revenus généraux) et la taxe scolaire, à l'exclusion de la part du produit maximal de taxe spécifique à la FGA et à la FP pour le financement de la gestion des centres, sont affectées en priorité à l'organisation des services et l'excédent, s'il y a lieu, est affecté au secteur de la FGJ, de la FGA ou de la FP selon les priorités découlant du plan d'engagement vers la réussite et selon les recommandations du comité de répartition des ressources;
- puisqu'aucune ressource n'est allouée par le Ministère pour le financement de services tels la surveillance du midi et les cours d'été, l'autofinancement de ces activités est préconisé. S'il y a lieu, l'excédent des coûts de ces services est financé à même les ressources allouées pour les activités éducatives des jeunes.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

La direction du Service des ressources financières, après discussion au comité de répartition des ressources, après consultation du comité consultatif de gestion et sur l'approbation de la direction générale, détermine la répartition des ressources entre les établissements. Les critères de répartition de ressources entre les services centralisés, ses établissements et ses comités diffèrent selon le secteur de formation (FGJ, FGA et FP) et dans le cas de la formation générale des jeunes, selon le niveau (préscolaire, primaire et secondaire). La répartition des ressources entre les services centralisés est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- le niveau de ressources disponibles;
- les activités dont la gestion est centralisée;
- les besoins exprimés par les directions de services;
- les plans d'effectifs;
- l'historique des dépenses et des revenus spécifiques;
- les engagements ou décisions déjà pris par le conseil d'administration ou la direction générale et ayant une incidence financière;
- les obligations corporatives;
- l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des tarifs;
- tout autre critère qui pourrait être ajouté après consultation des différentes instances.

La répartition des ressources vers les écoles est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- le niveau de ressources disponibles;
- les activités dont la gestion est décentralisée à l'école;
- le nombre d'élèves;
- la notion de petits milieux;
- la superficie de ou des immeubles de l'école dont la conciergerie est en régie;
- l'éloignement du centre administratif;
- le nombre de groupes à plus d'une année d'étude;
- la présence ou non d'un service de garde et le volume d'activité du service de garde;
- les inégalités sociales et économiques du milieu;
- les besoins exprimés par les directions d'établissement;
- les projets particuliers reconnus par le conseil d'administration ou la direction générale;
- l'historique des revenus propres de l'école;
- tout autre critère qui pourrait être ajouté après consultation des différentes instances, dont les conseils d'établissement.

La répartition des ressources vers les centres est déterminée en tenant compte des critères suivants :

- toutes les allocations de bases allouées par le Ministère pour la FP et la FGA sont affectées aux centres;
- le produit maximal de la taxe scolaire généré par la clientèle en FP et FGA est alloué aux centres; ce montant représente le financement de la gestion du centre (coûts administratifs et d'entretien des immeubles et des équipements);
- la partie de l'enveloppe d'investissement pour le mobilier, l'appareillage et l'ouillage (MAO) généré par la clientèle FP et FGA est décentralisée aux centres; les autres besoins en investissement doivent être soumis au CSSRN au même titre que tous ceux des écoles et des services;
- les allocations spécifiques relatives aux investissements en FP et FGA sont affectées aux centres; toutefois, la gestion de ces allocations est confiée à la direction du centre ou à la direction du Service des ressources matérielles.

4.2 Ressources financières en 2023-2024 (états financiers)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ Exercice terminé le 30 juin

	2024	2023 redressé	Variation
REVENUS			
	\$	\$	
Taxe scolaire	3 713 507	3 695 393	18 114
Subventions fonctionnement	88 179 153	82 023 695	6 155 458
Subvention d'investissement	1 866 962	23 014 619	(21 147 657)
Revenus des autres ministères ou organismes gouvernementaux	281 077	334 034	(52 957)
Droits de scolarité, ventes de biens et services et revenus divers	6 334 326	5 659 295	675 031
Amortissement des contributions reportés affectées à l'acquisition d'immo.	3 909 891	13 382 623	(9 472 733)
TOTAL DES REVENUS	104 284 916	128 109 659	(23 824 743)
DÉPENSES			
FONCTIONNEMENT			
Enseignement et formation	37 415 117	39 689 618	(2 274 501)
Soutien à l'enseignement et à la formation	26 368 104	24 824 439	1 543 665
Services d'appoint	10 796 016	10 181 384	614 632
Activités administratives	5 652 244	5 503 160	149 084
Activités relatives aux biens, meubles et immeubles	15 447 971	13 785 908	1 662 063
Activités connexes	8 286 844	2 866 427	5 420 417
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	501 833	(197 355)	699 188
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(239 911)	0	(239 911)
TOTAL DES DÉPENSES	104 228 217	96 653 581	7 574 636

État de l'excédent (déficit) accumulé

Surplus (Déficit) accumulé au début de l'exercice	2 033 881	672 889
Redressement antérieur	-	(30 095 087)
Surplus (Déficit) de l'exercice	56 699	31 456 079
Surplus (Déficit) accumulé à la fin de l'exercice	2 090 580	2 033 881

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN

	2 024	2 023	Variation
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	4 214 856	4 024 320	190 536
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 285 816	7 065 011	5 220 805
Subvention de financement à recevoir	82 354 882	102 797 508	(20 442 626)
Taxe scolaire à recevoir	110 010	140 358	(30 348)
Débiteurs	1 503 212	1 243 997	259 215
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	100 468 777	115 271 194	(14 802 416)
PASSIFS			
Emprunt à court terme	-	-	0
	-	6 195 000	(6 195 000)
Créditeurs et frais courus à payer	10 517 189	8 967 444	1 549 745
Subvention d'investissement reportée	73 074 020	80 403 251	(7 329 232)
Revenus perçus d'avance	488 509	57 621	430 888
Provision pour avantages sociaux futurs	4 993 529	4 491 696	501 833
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	57 029 258	63 091 462	(6 062 204)
Passif au titre de terrain contaminés	4 286 116	1 474 500	2 811 616
Autres passifs	27 720 347	35 770 462	(8 050 115)
TOTAL DES PASSIFS	178 108 968	200 451 436	(22 342 468)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(77 640 190)	(85 180 243)	7 540 053
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	79 511 692	86 996 133	(7 484 441)
Stocks de fournitures	171 813	189 906	(18 093)
Autres actifs	47 264	28 084	19 180
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	79 730 770	87 214 123	-7 483 353
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	2 090 580	2 033 881	56 699

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre de membres du personnel pour la période visée*
1. Personnel d'encadrement	105 252,00	0	105 252,00	67
2. Personnel professionnel	102 375,50	0	102 375,50	105
3. Personnel enseignant	659 225,85	1 325,09	660 550,94	888
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	467 039,85	1 692,73	468 732,58	536
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	71 016,76	1 410,28	72 427,04	110
Total en heures	1 404 909,96	4 428,10	1 409 338,06	1 706

*Il est à noter que le nombre de membres du personnel de ce tableau n'est pas en chiffres absolus; il s'agit plutôt de l'addition du nombre de postes et de contrats (temps partiel et temps plein) offerts pour tous les types personnels au cours de l'année.

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 424 845,40
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 409 338,06
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	--
Respect du niveau de l'effectif	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	24	1 106 633 \$
Total	24	1 106 633 \$

Indicateurs : Les données du tableau proviennent de l'extraction des données du Système électronique d'appel d'offre (SEAO) par le formulaire CAP-Formulaire 2 : listes des contrats de 25 000\$ et plus publiés au SEAO avec un filtre pour les contrats de service publié entre le 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Le portrait couvre l'année du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0 \$	0 \$	12 158 362 \$	0 \$

Projet : 2023-2024 : Sommes engagées

Pavillon de Cléricy	Remplacement de l'aménagement intérieur et des services	1 000 000 \$
École D'Iberville	Remplacement de la superstructure et de l'enveloppe et de l'éclairage extérieur	4 558 326 \$
Complexe La Source-Polymétier	Remplacement de la couverture et des tuyaux et raccords pluviaux	1 600 000 \$
Complexe La Source-Polymétier	Remplacement de la superstructure et de l'enveloppe et de l'éclairage extérieur	5 000 000 \$

Total : 12 158 362 \$

Projet au pavillon de Cléricy – Remplacement de l'aménagement intérieur et des services

(1 000 000 \$ en financement de 2023-2024, et 625 000 \$ en financements antérieurs)

Ce projet comprend la mise aux normes des issues de secours et du système d'alarme incendie du bâtiment, ainsi que la rénovation complète des blocs sanitaires. Le remplacement de certains finis intérieurs (plancher, plafond, peinture) est aussi inclus. Pour 2023-2024, les plans et devis ont été complétés à 100 % et nous en sommes à solliciter des prix via un appel d'offres public. Le début des travaux est prévu pour l'année 2024-2025 si cela nous est possible.

Projet à l'école D'Iberville – Remplacement de la superstructure et de l'enveloppe ainsi que de l'éclairage extérieur

(4 558 362 \$ en financement de 2023-2024, et 7 124 311 \$ en financements antérieurs)

Ce projet majeur inclut le remplacement de la totalité du parement extérieur et de l'isolation du bâtiment. L'ensemble des fenêtres seront remplacées et agrandies, le tout afin d'augmenter l'apport de lumière naturelle dans les classes. Notons que malgré l'augmentation de la superficie des fenêtres, le rendement énergétique du bâtiment sera amélioré, notamment via l'utilisation de matériaux de qualité supérieure. L'année 2023-2024 nous a permis de mener à terme la conception et la préparation des plans et devis et de lancer un appel d'offres public. En mars 2024, nous avons octroyé le contrat de construction pour les travaux, lesquels sont réputés s'échelonner de mars 2024 à novembre 2025.

Projet au complexe La Source-Polymétier – Remplacement de la couverture et des tuyaux et raccords pluviaux

(1 600 000 \$ en financement de 2023-2024)

Ce projet comprend la réfection complète de certains bassins de toiture sur le complexe La Source-Polymétier. L'année 2023-2024 nous a permis de mener à terme la conception et la préparation des plans et devis et de lancer un appel d'offres public. En septembre 2023 nous avons octroyé le contrat de construction pour les travaux, lesquels étaient encore en cours en mars 2024.

Projet au complexe La Source-Polymétier – Remplacement de la superstructure et de l'enveloppe et de l'éclairage extérieur

(5 000 000 \$ en financement de 2023-2024, et 2 300 000 \$ en financements antérieurs)

Ce projet majeur comprend le remplacement de la totalité du parement extérieur de la phase du complexe La Source-Polymétier construite en 1960 (secteur St-Anne) et des fenêtres des phases de 1690 et 1976. La marquise sera également rénovée dans le cadre de ce projet. Pour 2023-2024, l'appel d'offres menant à l'octroi d'un mandat professionnel pour la réalisation des plans et devis a été réalisé. La conception détaillée et le début des travaux sont prévus pour l'année 2024-2025.

4.5.2 Ressources informationnelles

Conformément à l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), le Service des ressources informationnelles (SRI) présente les réalisations effectuées au courant du dernier exercice financier.

Développements et accomplissements du Service des ressources informationnelles

Cette année, le SRI a continué à progresser dans plusieurs domaines clés, assurant ainsi la continuité et l'amélioration de nos infrastructures technologiques.

Éléments de continuité :

Les éléments de continuité représentent des projets récurrents qui doivent être mis en place chaque année pour garantir le bon fonctionnement et la mise à jour de l'infrastructure technologique du CSSRN.

- **Plan de remplacement des équipements informatiques :** Le SRI a poursuivi son plan de remplacement des équipements informatiques, garantissant que le parc technologique reste à la pointe de la performance et de la sécurité. La transition vers *Windows 11* est en bonne voie, avec une échéance qui se rapproche rapidement pour que l'ensemble des systèmes soit mis à jour (octobre 2025).
- **Mise à jour de l'inventaire des actifs :** Un effort significatif a été consacré à la mise à jour de l'inventaire des actifs. Cette initiative répond dans un premier temps à une demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) afin d'évaluer les investissements que cela représente à la grandeur du Québec. Dans un deuxième temps, elle permet au Ministère d'évaluer les besoins financiers futurs pour assurer la pérennité des investissements en technologies de l'information.

Développements récents :

- **Implémentation du logiciel de gestion d'inventaire *Hector* :** Le SRI a intégré *Hector*, un logiciel de gestion d'inventaire performant qui permet de suivre ses équipements et logiciels tout au long de leur cycle de vie. *Hector* offre des fonctionnalités telles que la gestion des prêts de matériel, le suivi des licences de logiciels, et la gestion des stocks par codes-barres.
- **Finalisation de l'implémentation du NAC de *Aruba* :** Le SRI a complété l'implémentation du contrôle d'accès réseau (NAC) de *Aruba*, qui renforce la sécurité du réseau en autorisant ou en empêchant l'accès des utilisateurs et des appareils selon des règles prédéfinies. Cette solution assure la sécurité et la séparation des flux de trafic, tout en garantissant la conformité aux réglementations.
- **Amélioration du lien Internet :** La connectivité Internet des écoles et des services a été considérablement améliorée. 80 % des écoles sont passées de 100 Mb à 1 Gb, et le centre administratif a vu sa connexion passer de 1 Gb à 10 Gb, ce qui permet une meilleure performance et une plus grande fiabilité pour toutes ses activités.

- **Optimisation de l'Internet sans fil avec le logiciel *Hamina*** : Le SRI a débuté un projet d'optimisation de l'Internet sans fil en utilisant le logiciel *Hamina*. Ce logiciel permet de concevoir, d'analyser et de dépanner les réseaux sans fil, en visualisant la couverture, les interférences et la capacité à travers des cartes de chaleur interactives.
- **Amélioration de la couverture de l'Internet sans fil** : Selon les besoins identifiés, l'équipe a ajouté des bornes d'Internet sans fil pour améliorer la couverture et assurer une connexion stable et rapide dans toutes les zones de ses installations. Ce sera dans les prochaines années que ce projet sera finalisé, car un ajout considérable de bornes devra être fait tout en continuant le plan de remplacement de celles déjà en place.
- **Partenariat avec l'entreprise *Koasec*** : Un partenariat avec *Koasec* pour l'inspection des événements de sécurité via *Microsoft Sentinel* a été établi. *Koasec*, spécialisée dans la cybersécurité et la surveillance 24/7, utilise *Microsoft Sentinel* pour collecter, détecter et analyser les données de sécurité. Ce partenariat permet de bénéficier d'une surveillance continue et d'une réponse rapide aux incidents de sécurité, renforçant ainsi la protection de l'infrastructure informatique.
- **Mise à jour du site Internet** : En collaboration avec l'entreprise *Lebleu, Communication humaine*, le SRI a entrepris une mise à jour complète du site Web du CSSRN. Cette initiative vise à mieux répondre aux besoins de communication actuels et à renforcer l'image de marque du CSSRN à l'externe. Le lancement officiel du nouveau site est prévu pour l'hiver 2025.
- **Mise à jour et formation de l'outil SGID *Constellio*** : L'équipe du SRI a mis à jour et formé le personnel à l'utilisation de *Constellio*, un système de gestion de l'information documentaire (SGID). *Constellio* est une solution spécialisée dans la gestion électronique des documents et pour la gestion de l'information et la recherche, permettant aux organisations de trouver, gérer et utiliser efficacement les informations pertinentes. De plus, il est utilisé afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des documents devant être archivés selon les règles du calendrier de conservation.
- **Audit en cybersécurité** : Une firme externe a réalisé un audit de cybersécurité pour évaluer la sécurité des systèmes informatiques. Cet audit a permis d'identifier les vulnérabilités potentielles et de recommander des améliorations pour renforcer la protection des systèmes contre les cyberattaques.
- **Audit SOA *Microsoft*** : Un audit de l'optimisation de la sécurité (SOA) de *Microsoft* a également été effectué. Cet audit évalue la maturité des opérations de sécurité, identifie les domaines à améliorer et fournit des recommandations pour renforcer la capacité à détecter, répondre et récupérer en cas d'attaque.

- **Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI)** : Le SRI a participé au *Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI)*, un projet d'envergure lancé par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Ce programme vise à moderniser et optimiser les infrastructures TI du gouvernement en consolidant les centres de traitement informatique dans deux pôles principaux (Québec et Montréal). Les objectifs incluent l'augmentation de la sécurité des actifs informationnels, la réduction des coûts de gestion et l'amélioration de la performance et de la disponibilité des services.

Ces initiatives témoignent de l'engagement continu du CSSRN à maintenir et à améliorer son infrastructure technologique, soutenant ainsi les objectifs stratégiques de l'organisation.

D'un point de vue financier, le SRI a reçu du Ministère environ 984 000\$ dans les mesures d'investissement en ressources informationnelles. De ce montant, environ 80 % sont réservés pour le renouvellement des équipements déjà présents dans le parc, 10 % pour de l'ajout et le SRI tente, chaque année, de garder un 10 % afin de pallier les différentes éventualités.

De plus, le SRI a reçu environ 340 000 \$ en mesure de fonctionnement afin de répondre aux exigences du MCN en lien avec la cybersécurité ainsi que pour financer le transfert vers l'infonuagique (PCCTI).

ANNEXE

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie- James

Juin 2023

Québec 

En vertu de l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement. Les présentes règles de régie interne encadrent le fonctionnement interne du comité et complètent, à titre supplétif, le règlement.

Le comité rend accessibles au public, notamment sur le site Internet du centre de services scolaire, ses règles de régie interne et les publie dans le rapport annuel.

Les centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James regroupent ceux : de la Baie-James, Harricana, du Lac-Abitibi, du Lac-Témiscamingue, de l'Or-et-des-Bois et de Rouyn-Noranda.

Cadre de référence légal et juridique

- Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) ;
- Décret 1027-2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ;
- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation).

Composition

Ce comité est composé de **trois personnes**, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- Elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation ;
- Elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire ;
- Elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci. Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La secrétaire générale ou le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Durée du mandat et entrée en fonction

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant la secrétaire générale ou le secrétaire général, le serment suivant : « Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai ni ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge ».

Lorsqu'un membre est empêché d'agir ou lorsqu'à la fin de son mandat, il décide de ne pas poursuivre l'enquête d'un dossier dont le comité d'enquête a été saisi, celui-ci peut être poursuivi et un rapport peut être valablement rendu par les deux autres membres, et ce, quelle que soit l'étape où en est rendu le traitement.

Modalités des rencontres

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie peut se réunir dans les locaux des centres administratifs :

- Centre de services scolaire de la Baie-James, situé au 596, 4^e Rue, Chibougamau ;
- Centre de services scolaire Harricana, situé au 341, rue Principale Nord, Amos ;
- Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, situé au 500, rue Principale, La Sarre ;
- Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, situé au 2, rue Maisonneuve, Ville-Marie ;
- Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or ;
- Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda, situé au 70, rue Des Oblats Est, Rouyn-Noranda.

Il peut également tenir ses rencontres par tout moyen permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Le comité tient ses rencontres en fonction des disponibilités des membres.

1. Convocation

La secrétaire générale ou le secrétaire général transmet, par courriel, un avis de convocation aux membres, au moins 3 jours avant la tenue de la rencontre, avec les documents requis pour l'analyse du dossier, le cas échéant.

2. Présidence du comité

Annuellement, les membres du comité désignent une présidence. Celle-ci dirige les rencontres, s'assure que les règles de régie interne sont respectées et maintient l'ordre lors des rencontres. Elle s'assure aussi du quorum, soit la présence d'un minimum de deux membres présents.

3. Compte rendu

Un compte rendu succinct des échanges est rédigé par la secrétaire générale ou le secrétaire général et conservé confidentiellement au centre de services scolaire.

Rémunération

Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés, selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les membres des conseils d'administration, à l'exception du montant maximum.

Récusation

Le membre du comité d'enquête doit se récuser lorsqu'un motif sérieux permettant de douter de son impartialité justifie une récusation. Peuvent notamment être considérés comme des motifs sérieux de douter de l'impartialité du membre, les cas prévus à l'article 202 du Code de procédure civile, sauf le paragraphe 5, en y faisant les adaptations nécessaires.

Le membre du conseil d'administration visé par une enquête qui a des motifs sérieux de douter de l'impartialité d'un membre du comité d'enquête doit le dénoncer sans délai et demander sa récusation dans une déclaration écrite qu'il transmet au membre concerné et à la secrétaire ou au secrétaire du comité.

Le membre visé par une demande de récusation doit y répondre par écrit dans un délai de 5 jours ouvrables. La réponse est transmise au membre visé par l'enquête et versée au dossier d'enquête.

Si le membre du comité accueille la demande, il doit se retirer du dossier. Le comité demeure saisi et l'enquête se poursuit à deux membres. Si le membre rejette la demande, il demeure saisi du dossier avec les autres membres.

Étapes du processus d'analyse et d'enquête

1. Dénonciation

La présidence du conseil d'administration veille au respect des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le règlement.

Le membre du conseil d'administration doit dénoncer, sans délai au comité d'enquête, tout comportement susceptible de contrevenir au règlement dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Cette dénonciation doit exposer les faits et les motifs de celle-ci, la date à laquelle les faits reprochés sont survenus, le nom du membre visé, ainsi que le nom et les coordonnées de la dénonciatrice ou du dénonciateur. La dénonciation doit être transmise au comité à l'adresse suivante pour :

- Centre de services scolaire de la Baie-James : secretariat.general@cssbj.gouv.qc.ca
- Centre de services scolaire Harricana : secretairegeneral@cssh.gouv.qc.ca
- Centre de services scolaire du Lac-Abitibi : fortier.manon@cssla.gouv.qc.ca
- Centre de services scolaire du Lac Témiscamingue : secretariat.general@csslt.gouv.qc.ca
- Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois : secretariat.general@cssob.gouv.qc.ca
- Centre de services scolaire Rouyn-Noranda : secgen@cssrn.gouv.qc.ca

2. Examen sommaire

Lorsque le comité reçoit une dénonciation concernant le comportement d'un membre du conseil d'administration susceptible de contrevenir au règlement, celui-ci doit procéder à un examen sommaire de la dénonciation.

Le comité doit rendre sa décision sur la recevabilité de la dénonciation **dans les quinze jours** de sa réception et en informer par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

S'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée, le comité peut rejeter la dénonciation.

S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête.

3. Enquête

Le comité doit procéder à une enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé

du comportement qui lui est reproché. Le comité peut prendre toute mesure justifiée par la nature de la dénonciation pour mener son enquête.

Le comité peut obtenir, du centre de services scolaire, tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de services scolaire doit collaborer avec le comité.

4. Conclusions et rapport

Le comité rend ses conclusions **dans les trente jours** suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations à la secrétaire générale ou au secrétaire général et au membre visé par l'enquête.

Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur. La secrétaire générale ou le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

5. Vote en séance du conseil d'administration

À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, les membres du conseil d'administration votent sur celui-ci. La sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ledit document aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

6. Sanction (le cas échéant)

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

- a) la réprimande ;

- b) la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours ;
- c) la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité. Il ne peut, en outre, recevoir une allocation de présence ou toute autre somme (ex. remboursement de dépenses).

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

7. Relever un membre de ses fonctions pour actes graves

Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence, ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général ou la directrice générale du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

Le membre est relevé de ses fonctions jusqu'à ce que :

- a) le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation ;
- b) la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ;
- c) le comité a statué sur la plainte urgente et grave.

Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient

Annexe 1 - Formulaire de dénonciation

Description des faits observés

Date(s) et lieu où vous avez été témoin du comportement :

Autre(s) personne(s) impliquée(s) ou témoin(s), si applicable

Nom : Titre :
Nom : Titre :

J'atteste que je fais cette dénonciation de bonne foi et au meilleur de ma connaissance.

Signature : _____ Date : _____

Le formulaire et les renseignements qu'il contient ne seront accessibles que par le comité d'enquête et le personnel qu'il s'adjoint. Ils seront conservés de façon confidentielle. Ils ne peuvent pas être communiqués à la suite d'une demande faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La personne qui fait une dénonciation est protégée contre les représailles.

Crée...
l'avenir